

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2025-11-03

---

## PRÉAMBULE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les réservations et ventes de billets du festival de Musique Sacrée, et ces prestations ne se confondent pas avec les règlements intérieurs des lieux dans lesquels les spectacles se déroulent. L'achat de billets implique l'acceptation expresse et sans réserve par l'acheteur et le détenteur, de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes.

Toute commande entraîne l'acceptation pleine et entière de ces conditions générales de vente.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

## 1 ESPACES DE VENTE ET RESERVATION

### 1. Espaces de vente

Les droits d'entrée pour le festival de Musique Sacrée de Perpignan peuvent être proposés dans les espaces suivants :

- À l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde, la billetterie est ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 et les jours de concert, la billetterie sera ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 12h00,
- Par téléphone au 04 68 66 30 30,
- La vente en ligne : <https://boutique.perpignantourisme.com/> sur le site internet de Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde,
- Les soirs de concerts à l'église des Dominicains, la billetterie est ouverte au couvent des Dominicains une heure trente avant le début de la représentation.

### 2. Réservations :

Les places réservées par téléphone (au 04 68 66 30 30), ou au comptoir et non réglées dans les 6 jours à compter de la date de réservation, seront remises à la vente. Il vous sera proposé l'envoi d'un lien de paiement sécurisé (actif 72 heures) afin de régler vos places à distance par carte bancaire.

Si la réservation a lieu dans les 7 jours précédents le jour du concert, les billets seront à retirer à l'Office de Tourisme de Perpignan.

Les billets délivrés ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

En cas de perte ou de vol d'un billet, l'édition de duplicita se fait sur le lieu de la représentation uniquement, une heure trente avant le début de la représentation et sur présentation d'une pièce d'identité.

Conformément à l'article L.221-8 du Code de la Consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

## **2 PAIEMENT**

### **1. Moyens de paiement :**

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en euros.

Les moyens de paiement suivants sont acceptés : cartes bancaires et espèces.

### **2. Sécurisation des paiements :**

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées, via lien de paiement et sur la billetterie en ligne de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde, sont sécurisés. Les transactions bancaires sont assurées par le système PAYZEN <https://www.payzen.eu/> et sont effectuées moyennant un système sécurisé et chiffré SSL, assurant la protection et la confidentialité des données bancaires. La réalisation des opérations de paiement est assurée par la société Lyra Network certifié PCI DSS. Cette norme est un standard de sécurité internationale dont les objectifs sont d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données et des transactions. Aucune coordonnée bancaire ne transite sur le serveur de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde.

En cas de problème avec le paiement, il est conseillé de vérifier la validité ainsi que le plafond autorisé de la carte de paiement.

### **3. Réductions :**

Pour faire valoir une réduction au moment de l'achat auprès de l'Office de Tourisme de Perpignan et de la billetterie les soirs de concert, l'acheteur devra présenter un justificatif correspondant. Il devra également le présenter à l'entrée de la représentation.

Si l'achat du billet a eu lieu en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde <https://boutique.perpignantourisme.com/>, l'acheteur devra se munir du justificatif correspondant et le présenter à l'entrée de la représentation.

### **4. Billet imprimable à domicile et supports numériques**

Le billet imprimable à domicile permet d'imprimer les billets achetés en ligne, sur une imprimante classique à partir d'un accès internet.

Les supports numériques (écran de téléphone portable notamment) sont également acceptés.

A chaque place achetée correspond un billet.

Chaque billet électronique possède un code-barres unique qui est scanné à l'entrée. Seule la première personne à présenter ce billet sera acceptée. Toute reproduction ou duplication du billet est strictement interdite.

Si plusieurs copies du même billet sont en circulation, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement. Il n'est pas tenu de vérifier l'identité de chaque personne ni de s'assurer de l'authenticité de la copie. Si l'entrée vous est refusée pour cette raison, vous n'aurez droit à aucun remboursement.

Le festival de Musique Sacrée décline toute responsabilité en cas de problème de commande, de traitement ou d'impression de votre billet, ainsi qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation illégale de ce dernier.

### **3 MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION D'UN SPECTACLE**

L'organisateur ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations auxquelles ouvrent droit les droits d'entrées qui serait imputable, soit au fait de l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

L'organisateur ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence et les tribunaux français.

#### **1. Modification ou interruption :**

Les modifications de programme ou de la distribution, ainsi que l'interruption au-delà de la moitié de la durée de la représentation ne pourront donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou échange.

Les billets resteront valables en cas de modification de la date, du lieu ou de l'horaire de la représentation.

#### **2. Annulation :**

En cas d'annulation d'une représentation par le Festival de Musique Sacrée, le remboursement, se fera uniquement sur demande avec présentation du(des) billets et d'un RIB/IBAN au même nom que celui figurant sur le/les billets, auprès de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou de force majeure l'y contraignaient tels que notamment intempéries, incendies, pandémie, maladie d'un interprète, grève, incendie, dégâts des eaux, etc... Dans ces cas, une autre date sera proposée et à défaut, le billet sera remboursé.

#### **3. Force majeure :**

La responsabilité du festival de Musique Sacrée ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

L'une des représentations programmées dont la survenance rend impossible, impraticable ou dangereuse l'exécution des obligations (à l'exception des obligations de paiement) en vertu de la convention et/ou du festival. Un cas de force majeure s' entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible tels qu'un accident inévitable, un incendie, une grève ou un autre conflit du travail, une guerre ou une menace de guerre, un acte ou une menace de terrorisme, une émeute ou un mouvement populaire, une urgence nationale, une loi, une règle, un ordre ou une action d'un gouvernement ou d'une autorité publique, une défaillance des installations techniques mise à disposition du festival, épidémie (y compris une épidémie sanitaire), pandémie (y compris une pandémie sanitaire), interruption ou retard important des services de transport nécessaires, ou tout événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable d'une Partie, selon le cas. Les intempéries ne seront pas normalement considérées comme un cas de force majeure, à condition toutefois que si ces conditions météorologiques sont suffisamment graves ou imminentes pour nécessiter une déclaration des autorités gouvernementales compétentes selon laquelle ces conditions menacent la sécurité publique, ces conditions météorologiques seront considérées comme un cas de force majeure en vertu des présentes.

## **4 DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION**

### 1 Retard :

Il est recommandé aux spectateurs de vérifier les dates, heures et lieux de la représentation figurant sur leurs billets. Les spectateurs sont invités à prendre leurs dispositions pour arriver suffisamment à l'avance pour passer les contrôles de sécurité et de billets.

Par respect pour les artistes et le public, les portes d'accès seront fermées dès le début de la représentation. Une fois les portes fermées, les spectateurs ne sont pas assurés d'entrer en salle. Afin de ne pas gêner le bon déroulement de la représentation, le spectateur retardataire perdra le bénéfice de sa réservation numérotée. Leur entrée dans la salle se fera soit au cours d'une pause, soit à l'entracte. En cas d'une représentation sans entracte, les retardataires ne pouvant accéder à la salle ne seront pas dédommagés.

### 2 Accès aux salles :

Les portes ouvriront, sauf exception, entre 45 et 30 minutes avant chaque représentation. Les lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### 3 L'accès aux spectacles des personnes à mobilité réduite

Les places réservées aux personnes à mobilité réduite sont disponibles en priorité auprès de l'Office de Tourisme. Sous réserve de disponibilité, des places pourront également être attribuées sur place le jour de l'événement.

Les places réservées pour les personnes à mobilité réduite étant limitées, merci de vous signaler au moment de la réservation et vous présenter 45 minutes avant le début du concert. L'équipe d'accueil et de sécurité du Festival vous prendra personnellement en charge.

#### 4 Utilisation appareil image, son et portable

Les photographies avec ou sans flash, ainsi que les enregistrements audio ou vidéo sont formellement interdits durant les représentations. De même l'usage des téléphones portables pendant le déroulement de la représentation est prohibé.

#### 5 Captation photo et vidéo :

Le titulaire d'un billet est informé que des prises de vues, captations audiovisuelles sont possibles tout au long du spectacle à des fins de communication et promotion du Festival. Il dispose du droit de s'opposer à l'utilisation de son image en formulant une demande écrite auprès de l'organisateur du Festival.

Chaque titulaire de billet autorise ainsi l'organisateur du Festival à fixer, diffuser, reproduire ou communiquer au public, des extraits de films et des photographies non ciblées, pris dans le cadre du Festival aux fins d'illustration. Ces éléments pourront être exploités et utilisés sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de diffusion web, de papier et électronique, dans le monde entier et sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, pour une durée de 5 ans maximum à compter du spectacle.

#### 6 Divers :

Il est interdit de fumer (y compris cigarette électronique), de manger et de boire dans les lieux de manifestation.

Les animaux, à l'exception des chiens des personnes en situation de handicap, sont interdits sur tous les lieux de représentation.

### **5 DONNÉES PERSONNELLES – CNIL**

Lors de la vente, l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde et le Festival de Musique Sacrée collectent auprès du spectateur certaines informations et données à caractère personnelles (notamment : nom et prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone mobile).

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la billetterie et des newsletters.

Ces données personnelles et confidentielles seront traitées conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur reprises dans la Politique de confidentialité de l'Office de Tourisme de Perpignan et du Festival de Musique Sacrée.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par mail à : [festivaldemusiquesacre@mairie-perpignan.com](mailto:festivaldemusiquesacre@mairie-perpignan.com)

Afin que nous puissions répondre au mieux à la demande, il précisera quelles données ou quels traitements sont concernés.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

RGPD :

Conformément à l'article 13 du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, le responsable du traitement doit fournir à la personne dont les données sont collectées :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement ;
- Le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données ;
- Les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement ;
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent.
- La durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- L'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles- ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- Lorsque la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques, l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- Des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de donnée à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données.

## **6 MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente. Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions Générales de Vente serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice les autres dispositions resteront en vigueur.

## **7 CONTACT**

Pour toute information ou question, vous pouvez nous contacter :

- Téléphone : 04 68 66 30 30
- E-mail : [festivaldemusiquesacree@mairie-perpignan.com](mailto:festivaldemusiquesacree@mairie-perpignan.com)
- Courrier : Festival de musique Sacrée, Direction du Patrimoine, de la Culture et des Archives, Immeuble Holtzer, 66000 Perpignan